



ARR-2024/02

ARRETE DU MAIRE DESIGNANT LES MEMBRES EXTERIEURS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

LE MAIRE DE CRUSEILLES,

- **VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment les articles L123-6 et R123-11,
- **VU** la délibération n°2020/45 du Conseil Municipal en date du 28 juillet 2020 fixant à 8 le nombre de membres du Conseil d'Administration dont 4 élus par le Conseil Municipal et 4 nommés par le Maire,
- **VU** la délibération n°2020/46 du 28 juillet 2020 relative à l'élection des membres du CCAS désignés parmi les membres du Conseil Municipal, à savoir :
 - Madame Valérie PERAY
 - Madame Nathalie BRUGUIERE
 - Madame Sonia EICHLER
 - Monsieur Jean PALLUD
- **Considérant** l'obligation du Maire de désigner des membres du CCAS extérieurs au Conseil Municipal œuvrant dans les domaines de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion, par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées,
- **VU** l'arrêté 2023/74 du 9 mai 2023 désignant les membres extérieurs du CCAS,
- **VU** la démission de Madame Monique DECHOSAL à compter du 1^{er} janvier 2024,

ARRETE

ARTICLE 1

Sont **nommés** membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de CRUSEILLES :

- Madame Béatrice FOURNIER
- Madame Solange PAIREL
- Madame Isabelle GRANDMOTTET
- Madame Justine HAMMAMI

ARTICLE 2

Madame le Maire de CRUSEILLES, Présidente du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se charge de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 3

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Julien-en-Genevois.

Fait à Cruseilles, le 10 janvier 2024

Télétransmis en Sous-Préfecture le : 10 JAN. 2024

Mis en ligne sur le site internet le : 10 JAN. 2024



LE MAIRE
Sylvie MERMILLOD